

SECTION du Mont sur Lausanne

Correspondance : Av. du Tribunal-Fédéral 4 - 1005 Lausanne
Tél. +41 21 323 83 94 - info@judokwailausanne.ch - www.judokwailausanne.ch

REGLEMENT

- Membres** : ils sont tenus de s'assurer eux-mêmes contre les accidents et d'avoir une assurance responsabilité civile. Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou d'échange. Les membres s'engagent à être de bonne moralité et à faire preuve d'une hygiène stricte.
Par leur inscription au club, ils en acceptent les statuts et le règlement annuel en vigueur. Ils sont membres tant qu'un courrier de démission n'est pas adressé au club (voir point 11).
- Direction du club** : par un comité directeur, élu pour 4 ans par l'assemblée générale. Il est présidé par David Sueur, 2^{ème} Dan Judo.
- Enseignement** : sous la direction de :
pour le Judo : Ken Katanishi, 1^{er} Kyu Judo, moniteur J+S.
- Secrétariat** : tenu par Giovanna Demont, en charge de l'accueil et du secrétariat
- Assemblée générale** : au dojo de Lausanne dans le 1^{er} trimestre de l'année en cours, dès la 18^{ème} année. Election du comité tous les 4 ans, la prochaine en mars 2020.
- Fermeture du club** : selon directives du responsable des cours.
- Tarifs** :

CHF

Finance d'inscription membre actif	unique	40.00
Cours d'initiation (20 leçons + 1 brochure)	unique	300.00
Cotisation membre actif jeune jusqu'à la fin de l'année des 25 ans	annuel	350.00
Frais de rappel	chaque, dès le 2 ^{ème}	20.00
FSJ / passeport obligatoire, dès la ceinture jaune	unique (avec 1 photo)	30.00
FSJ / jusqu'à la 13 ^{ème} année, Licence obligatoire	annuel	40.00
FSJ / dès la 14 ^{ème} année, licence obligatoire	annuel	70.00

- Echéances des cotisations et montants à payer : les cotisations sont payables d'avance.**

Echéance	Période	Jeune
1 ^{er} janvier	1 ^{er} semestre (début janvier à fin juin)	220.00
1 ^{er} août	2 ^{ème} semestre (fin août à fin décembre)	130.00
Total annuel :		350.00

- Rabais pour membres d'une même famille**
Lorsque plus d'un membre d'une même famille sont membres du JKL, le 1^{er} membre paie une cotisation pleine, les suivants profitent d'un rabais de 5 % sur leur cotisation.
- Demande de congé pour maladie ou accident (pour 3 mois effectifs au minimum)** : Il faut en faire la demande par écrit, au début de la période (aucune demande orale ne sera prise en considération) et joindre un certificat médical indiquant la date de l'arrêt et celle de la reprise éventuelle. La finance spéciale de congé sera reportée sur la période suivante. Aucun remboursement n'est accordé.
- Démission** : par écrit (en demandant confirmation du club) : **15 juin pour fin juin / 15 décembre pour fin décembre.**
La démission, arrivant après une des dates ci-dessus, sera automatiquement reportée à l'échéance suivante.
Les cotisations sont dues jusqu'à cette date, même si l'élève ne participe plus aux cours. Aucun remboursement n'est accordé.
- Entrée en vigueur** : 1.10.2019.

LE COMITE DIRECTEUR